

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° CC-2023-035

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_035-BF

L'an deux mille vingt-trois

Le quatre avril à dix-neuf heures

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.

Date de convocation : 29 mars 2023

Nombre de membres :

En exercice 37
Présents 27
Votes 33

PRESENTS :

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Christian FROMONT, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Françoise TRIBOLLET, Loïc BIOT, Charles JULLIAN, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Denis LANCHON, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Thierry BADEL, Christèle CROZIER, Hélène DESTANDAU, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

ABSENTS / EXCUSES :

Jean-Luc BONNAFOUS, Anik BLANC, Raphaëlle GUERIAUD, Gérard MAGNET

PROCURATIONS :

Bruno FERRET donne procuration à Jean-Pierre CID
Pascale CHAPOT donne procuration à Patrick BERRET
Véronique MERLE donne procuration à Pascale DANIEL
Marilyne SEON donne procuration à Olivier BIAGGI
Cyprien POUZARGUE donne procuration à Fabien BREUZIN
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Bernard CHATAIN

FINANCES

**Vote du Budget
Primitif 2023**

**Budget Principal
COPAMO**

Rapporteur : Monsieur Fabien BREUZIN, Vice-Président délégué aux Finances, aux Moyens Généraux et à l'Economie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Vu le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) débattu en Conseil Communautaire le 7 mars 2023,

La Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » propose suite à ses différentes réunions, notamment en date du 21 février 2023, de voter le Budget Primitif 2023.

Le Budget Primitif 2023 intègre les orientations proposées lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 7 mars 2023.

Le Budget Primitif du budget principal est présenté dans le document ci-annexé et arrêté comme suit :

Section	Exercice 2023		Restes à Réaliser	Résultat reporté	TOTAL
Fonctionnement	Dépenses	17 154 026,89 €			17 154 026,89 €
	Recettes	16 161 824,55 €		992 202,34 €	17 154 026,89 €
Investissement	Dépenses	7 162 657,89 €	238 695,50 €	2 551 048,25 €	9 952 401,64 €
	Recettes	9 339 666,72 €	612 734,92 €		9 952 401,64 €

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID : 069-246900740-20230404-CC_2023_035-BF



Vu l'avis favorable de la Commission d'Instruction « Finances, Moyens Généraux et Développement Economique » du 21 février 2023,

Vu la Commission Générale « Finances » en date du 28 mars 2023,

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à 32 voix POUR et 1 voix CONTRE :

Certifié exécutoire

Transmis en

Préfecture le 07/04/23

Notifié ou publié

le 07/04/23

Le Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Président ou d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin 69003 Lyon / www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois suivant sa publication

ADOpte le Budget Primitif de l'Exercice 2023 du Budget Principal tel qu'arrêté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,
RENAUD PFEFFER

PUBLIE LE 7 AVRIL 2023
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

